

## Décision dans la procédure d'opposition n° 3525/2000

*Opposant/e Kone Corporation*, SF-0330 Helsinki (Finlande), marque suisse n° 440817 (EcoDisc), *mandataire* Bugnion SA, route de Florissant 10, 1206 Genève  
*contre*

*Défendeur/resse Arburg GmbH + Co.*, D-72290 Lossburg (Allemagne), marque internationale n° 706 293 (ECODISC)

Le 25 janvier 2001, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 3525/1999 contre l'enregistrement international n° 706 293 (ECODISC) est rejetée.
3. Après l'entrée en force de la présente décision, la marque internationale n° 706 293 (ECODISC) sera admise définitivement à la protection en Suisse.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il n'est pas alloué de dépens.
6. La présente décision est notifiée aux parties, à la défenderesse par publication dans la Feuille fédérale.

### *Voies de droit:*

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

6 février 2001

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:  
Division des marques

## Décision dans la procédure d'opposition n° 3525/2000

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.02.2001
Date	
Data	
Seite	203-203
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 146

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.